

JARDIN Edmonde

De: MOGENNI Marine
Envoyé: mardi 10 novembre 2020 18:07
À: JARDIN Edmonde
Objet: Textes interventions CM 6 octobre dernier.

Madame le Maire,

A toutes fins utiles, en complément de mon précédent mail je vous joins les textes des interventions que j'ai faites lors du précédent conseil municipal.

Approbation du CM précédent :

« Madame le Maire chers collègues,

Nous avons été surpris à lecture du procès-verbal du dernier CM de constater que les échanges ayant eu lieu au sujet de la santé en fin de Conseil ne sont que partiellement retranscrits, soit c'est l'intégralité de la discussion qui s'est tenue qui doit y figurer, soit on considère qu'il s'agissait d'échanges en marge du CM et en ce cas cet échange ne doit pas y figurer du tout. En l'état la retranscription partielle donne une vision tronquée de ce qui s'est dit, cela est dérangeant. »

3./ Transfert de la compétence PLU

« Madame le maire, chers collègues, Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme,

Je profite de ce point pour vous demander si en l'état actuel des modifications du PLU sont envisagées à court ou moyen terme. »

10./11./ indemnités des élus

« Madame le Maire, chers collègues,

Concernant les indemnités de l'équipe exécutive, notre position n'a pas changé depuis le premier vote en juillet dernier : nous estimons que des indemnités sont légitimes, eu égard au volume de temps que les différentes fonctions municipales prennent au sein d'une vie professionnelle et familiale. Concernant le montant des indemnités, l'estimation du montant vous appartient à vous seuls, c'est pourquoi, tout comme en juillet nous nous abstiendrons et, concernant la majoration de 15 pourcents au titre de d'ancienne commune chef-lieu de canton, notre propos reste le même qu'en juillet : la commune n'étant plus chef-lieu de canton depuis mars 2015, l'ensemble de la nouvelle équipe élue en juin 2020 n'a donc pour nous pas à bénéficier d'une indemnité qui bien que légale, reste d'une part optionnelle et ne correspond plus d'autre part à aucune réalité en terme de charge de travail depuis maintenant plusieurs années. C'est pourquoi nous voterons contre. »

13./ divers

Décision du 7 septembre 2020 :

« Madame le Maire, chers collègues,

Cette décision parle d'un contrat passé qui n'est pas chiffré, pourquoi ? Quel en est son montant ou son estimation ? »

Décision du 22 septembre 2020 ESPELLA

« Madame le Maire, chers collègues,

Cette décision nous indique la conclusion d'un contrat avec la société ESPELIA, pour la réalisation d'un audit des effectifs de la masse salariale, la réalisation d'un diagnostic organisationnel et des prestations rendues, mais également « la réalisation de feuilles de routes du mandat par politique publique. » C'est ce point précisément qui nous interroge, selon le diagnostic qui va être posé et les feuilles de routes du mandat proposées par ce cabinet, la réalisation d'une partie des points du programme, sur lequel vous vous êtes engagés auprès des vairois durant la campagne, est-elle susceptible d'être modifiée, reportée ou annulée ? »

Vous souhaitant bonne réception

Marine MOGENNI
Conseillère municipale
Vaires c'est vous

Sent from Android device